



AAPPMA
Les Pêcheurs du
Val de Marne



FISHMASTER JUNIORS STREETFISHING 2026

Présentation



Créé en 2017, Le Fishmaster Streetfishing Juniors est un championnat amical régional Grand Paris, ouvert à tous les jeunes de 8 à 17 ans quelque soit leur niveau (mais sachant pêcher au lancer ;-).

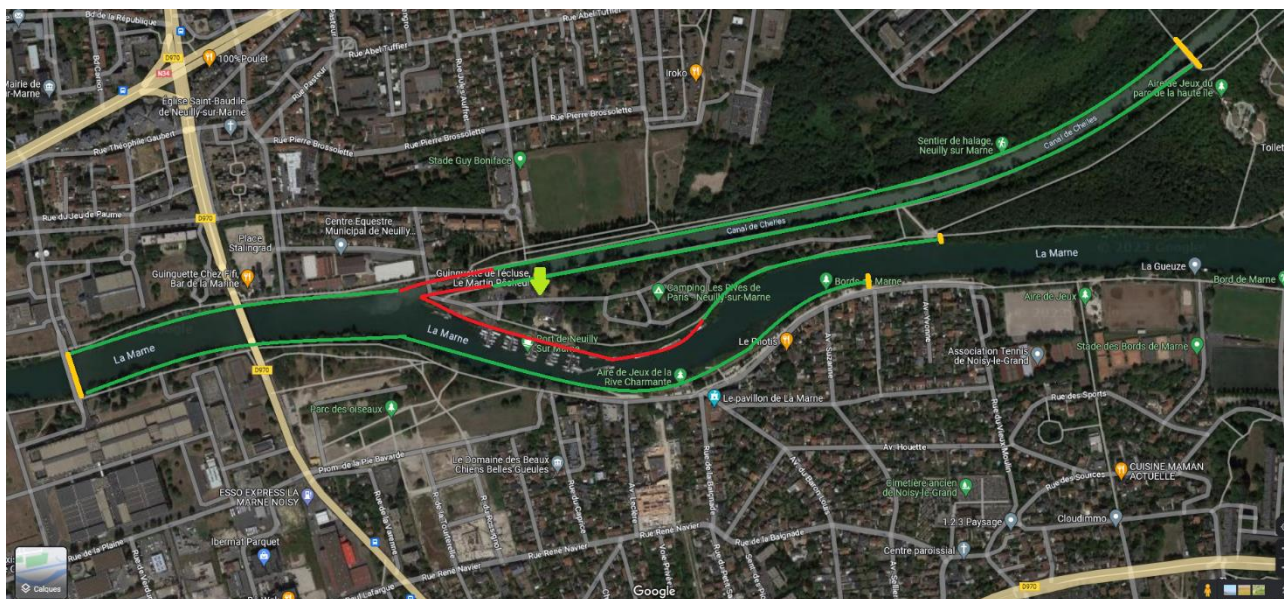
Il est organisé sur le territoire ouvert du Grand Paris, par des AAPPMA et partenaires de la Fédération de Pêche 75-92-93-94 qui souhaitent organiser une étape.

Le Fishmaster Streetfishing Junior a pour objectifs :


- De rassembler des jeunes autour du Streetfishing, littéralement « pêche de rue », une pêche sportive des carnassiers, dont la pratique est très développée dans nos milieux citadins mais peu connue du grand public,
- De partager un moment convivial et familial autour d'un loisir/Sport sain, ludique et qui participe à la préservation de l'environnement,
- Et de faire découvrir la biodiversité aquatique de nos territoires, afin de poursuivre sa préservation (le comptage des captures permet chaque année d'enrichir les inventaires scientifiques des poissons franciliens).

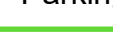
Règlement du Fishmaster Streetfishing Juniors Etape #2 : Seine-Saint-Denis – 13 juin 2026


- **Organisation** : Ce concours est organisé par l'AAPPMA Les Pêcheurs du Val de Marne (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques).
- **Lieu et horaires** : L'épreuve se déroulera sur la Marne et le Canal de Chelles, autour du Port de Neuilly sur Marne de 13h à 16h. Le rendez-vous est fixé à 12h30 sur le parking du Port de Neuilly (coordonnées GPS 48.853959, 2.537664) sur Marne pour le tirage au sort des équipes.




Plan des linéaires de pêche :

Lieu de RDV :  Parking du Port de Neuilly sur Marne

Linéaire autorisé : 

Linéaire interdit : 

Fin de parcours : 

- **Plan des secteurs autorisés/interdits** :

- **Secteurs de pêche autorisés pendant le concours** : *voir plan ci-dessus*

- Canal de Chelles : 100 mètres amont depuis le pont du chemin de l'écluse jusqu'à l'ancien pont abandonné du parc départemental.

- Rive Gauche Marne : Du premier pont en aval du pont de Neuilly sur Marne jusqu'à la rue Marie

- Rive droite Marne : Du premier pont en aval du pont de Neuilly sur Marne jusqu'au chemin de jonction avec le Canal de Chelles.

- **Zones interdites** : Le port de Neuilly sur Marne (bateaux stationnés) et 50 mètres aval et 100 mètres amont depuis le pont du chemin de l'écluse et depuis le dessus du pont de Neuilly sur Marne.

- **Particularité** : une épuisette télescopique est fortement conseillée.
- **Carte de pêche** : ce concours est ouvert à tous les jeunes de 8 à 17 ans en possession d'une carte de pêche de l'année en cours (Carte personne Mineur ou Carte Découverte jeunes disponible sur www.cartedepeche.fr).
- **Inscriptions** : Le montant de l'inscription est de 15€/participant.
- **Le type de pêche autorisé** : est uniquement la pêche à l'aide de leurre artificiel (appâts naturel interdit). Concernant le matériel de pêche, le jeune doit avoir en sa possession le jour du concours : un ensemble canne moulinet adapté pour la pêche des carnassiers, une boîte de leurres et de petits outillages, une épuisette ou une pince à poisson (cette dernière n'est préconisée quand cas de dernière solution), un mètre, un appareil photo ou d'un smartphone et un stylo.
- **Équipe de concurrents** : La pêche des carnassiers est itinérante, par groupe de deux (ou trois) jeunes associés par tirage au sort au début de l'épreuve. Attention, les jeunes sont placés sous l'entière responsabilité de leur représentant légal, aucun membre de l'organisation ne pourra être tenu responsable de la surveillance des jeunes durant l'épreuve.
- **Contrôle des captures** : Chaque concurrent se verra remettre une fiche de contrôle qu'il devra remplir pour chaque prise, la fiche de contrôle devra être validée par les concurrents « adversaires » associés pour l'épreuve. Des commissaires seront disponibles en cas de litiges (numéros de téléphone donné en début d'épreuve selon les secteurs).
- **Respect du poisson** : Tous les poissons seront remis à l'eau après avoir été mesurés et photographiés. La remise à l'eau se fait de la façon la plus délicate que le permet l'endroit. Les concurrents sont priés pour des raisons de sécurité d'utiliser une épuisette plutôt qu'une pince à carnassiers.
- **Comptage des points** :
 - **Points** : chaque carnassier sera comptabilisé pour une prise et vaudra au pêcheur une base de 1 point / 1 cm correspondant à la taille du poisson, sans minima de taille. Les poissons principalement recherchés sont : la perche, le brochet, le sandre, le silure, le black-bass, le chevesne, l'aspe, l'ide mélanote et le barbeau. Tout autre poisson capturé dans les conditions réglementaires de pêche sera également comptabilisé avec la même base : 1 point / 1cm.
 - **Quotas 20** : Attention, seuls les 20 plus gros poissons capturés seront comptabilisés. Dans un souci de suivis piscicole et afin d'établir un bilan des captures, il est demandé à chaque compétiteur d'enregistrer tous les poissons capturés lors de ce concours. L'organisation se chargera de valider les 20 plus longues prises sur la feuille de comptage.
 - **Ex de calcul de points** : Pêcheur A = perche de 30cm + perche de 20cm + perche de 25cm + chevesne de 30 cm soit $30 + 20 + 25 + 30 = 105$ points - Pêcheur B : perche de 10cm + perche de 15cm + sandre de 30cm soit $10 + 15 + 30 = 55$ points.
- **Classement** : Deux catégories seront récompensées : la catégorie « Juniors » pour les 8/12 ans et la catégorie « Espoirs » pour les 13/17 ans.

- **Annulation du concours** : L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement le concours, sans remboursement possible, si la sécurité des compétiteurs n'est plus assurée, notamment à cause de conditions climatiques extrêmes (orage, crue importante, vent fort...). En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche, le départ peut-être retardé ou annulé. Si un orage se déclenche en cours de manche, les commissaires auront en charge d'interrompre la manche, ainsi que de rappeler les règles à respecter en matière de sécurité lors de la survenue d'orages. Soit les conditions climatiques redeviendront clémentes et la sécurité assurée, dans ce cas là, la compétition pourra reprendre, soit les conditions climatiques ou la durée restante ne seront pas satisfaisantes et la manche sera clôturée. Pour toute reprise d'une manche, il devra au moins rester une heure de pêche

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de bris ou de vol de matériels. Rappel : les jeunes participants sont sous la responsabilité de leur parents durant toute l'épreuve.

Le fait de s'engager implique le respect total du présent règlement.

CONTACT ORGANISATION :

Vincent JOUBIER

Tel : 06 17 72 50 84 - Email : vincentparis14@hotmail.fr

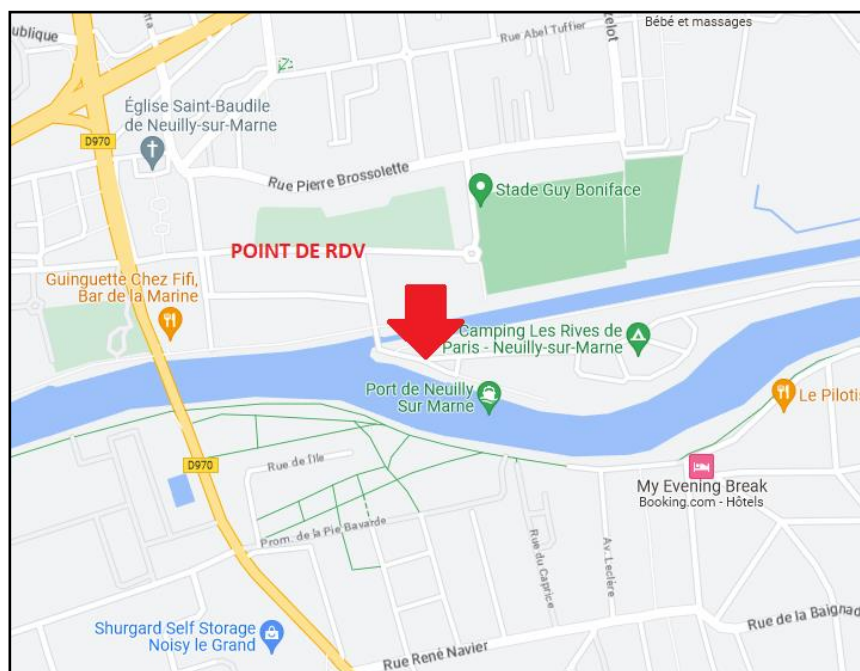
POUR VENIR :

Le parking du Port de Neuilly sur Marne est située sur l'île entre le Canal de Chelles et la Marne près du pont de Neuilly sur Marne.

EN RER : Ligne A, station "Neuilly Plaisance"

EN BUS : Lignes 113 et 127 station "Pasteur" ou Lignes N34 station "Route de Reuilly".

EN VOITURE : Suivez le GPS 😊



Complétez et ramenez la fiche d'inscription ci-dessous, accompagnée de son règlement (chèque ou espèces) le jour du concours :

Pré-inscription OBLIGATOIRE
06 17 72 50 84 – vincentparis14@hotmail.fr

13 juin 2026

Je joins mon règlement de 15 € par chèque ou espèces à l'ordre de :
«AAPPMA Les Pêcheurs du Val de Marne» pour l'inscription.

NOM :PRENOM :

AGE :TEL :

EMAIL :@

ADRESSE :

.....
CODE POSTAL :VILLE :

Je soussigné :

autorise mon enfant :

à participer à la «Concours Fishmaster Juniors 2026», le samedi 13 juin 2026
à Neuilly sur Marne.

Le rendez-vous est fixé à 12h30 sur le parking du Port de Neuilly sur Marne.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Je suis informé que mon enfant est sous ma responsabilité pendant toute la
durée de l'épreuve, en aucun cas les membres de «l'AAPPMA Les Pêcheurs
du Val de Marne» ne pourront être tenus responsables de sa sécurité au bord
de l'eau. Les commissaires sont présents pour surveiller le bon déroulé de
l'épreuve et non se substituer à l'autorité parentale.

J'autorise mon enfant à être pris en photo dans le cadre du concours de pêche
et de la remise des prix. Ces images pourront être utilisées, tout ou partie,
ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion du
loisir pêche en Ile-de-France.

En aucun cas, je ne pourrai demander de droits de reproduction ou poursuivre
«l'AAPPMA Les Pêcheurs du Val de Marne» et ne pourrai les tenir
responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces
images.

Fait à le

Porter la mention : "lu et approuvé, bon pour accord"

et signer :

**AAPPMA Les Pêcheurs du Val de Marne "Fishmaster Juniors 2026"
27, rue de la Marne - 94270 LE PERREUX SUR MARNE**